

Les pilotes de ligne renoncent à leur grève

MONTREAL (PC) — Les pilotes de ligne canadiens, membres de la CALPA, ont décidé, hier, d'abandonner leur projet de déclencher une grève de 24 heures, samedi, à travers le pays, pour protester contre l'usage du français dans les communications aériennes aux abords de quelques aéroports du Québec.

La décision, annoncée par le capitaine Ken Malley, président de l'Association canadienne des pilotes de lignes (CALPA), a fait suite à une ordonnance d'injonction d'une durée de huit jours prononcée deux heures plus tôt au Palais de justice de Montréal par le juge Anatole Lesyk, de la Cour supérieure, interdisant aux pilotes d'Air Canada de déclencher cette grève illégale.

Les 1.500 pilotes visés ainsi par cette injonction provisoire, qui avait été demandée par la société Air Canada, représentent à eux seuls la moitié des membres de la CALPA et leur non participation au projet de grève rendait celle-ci pratiquement inopérante.

Plus tôt cette semaine, une autre compagnie avait porté un coup sévère aux tenants de cette grève en annonçant que les pilotes qui refuseraient de travailler samedi seraient carrément congédiés.

Il s'agit de la société Nordair, dont le siège social est à Montréal, et dont les pilotes sont membres de CALPA.

Devant les représentations d'Air Canada, alléguant notamment que 27.000 passagers sur 632 envolées différentes seraient affectés samedi par l'arrêt de travail illégal, le juge Lesyk a accordé l'injonction pour une durée de huit jours. Vendredi, les parties pourront arguer au mérite sur la requête interlocutoire, mais les représentants de la CALPA, chez Air Canada, n'ont pas annoncé s'ils allaient contester l'injonction.

Une soixantaine de pilotes francophones d'Air Canada avaient fait savoir aux dirigeants de leur association qu'ils n'approuvaient pas cette guerre linguistique et par conséquent cette grève de 24 heures et il semble que plusieurs pilotes anglophones trouvaient exagérée aussi cette stratégie décidée unilatéralement par la direction de la CALPA.

On sait que depuis 16 mois, par suite d'un rapport préparé à cette fin, le ministère du Transport a institué un certain bilinguisme dans les communications aériennes du ciel québécois en permettant l'usage du français pour le vol à vue seulement dans cinq aéroports, dont celui de Québec.

Ces nouvelles mesures ont provoqué la révolte dans les rangs de certains pilotes et contrôleurs aériens anglophones, qui ont fait valoir l'argument sécuritaire. Au Québec des pilotes de ligne francophones et des contrôleurs aériens ont nié ces arguments, en soumettant notamment la situation qui existe dans plusieurs pays et les règlements de l'Aviation civile internationale à ce sujet.

La CALPA avait averti le gouver-

(Suite à la page A6, 2e col.)



Le juge Jean Dutil

Charogne: l'Etat a été irresponsable

par Pierre CHAMPAGNE

C'est un blâme sévère contre l'insouciance et l'irresponsabilité des gouvernements provincial, fédéral et municipal que le juge Jean Dutil a présenté, hier après midi, au Solliciteur général, M. Fernand Lalonde.

"L'absence totale de scrupules élémentaires, une insouciance complète pour la santé d'autrui soit, en somme, une immoralité inconcevable dans la poursuite d'un gain pécuniaire rapide et facile, conjuguées à une négligence manifeste de la part des autorités gouvernementales constituent certainement les causes principales de la mise en marché illégale de la viande impropre à la consommation humaine" peut-on lire à la page 211 du rapport intérimaire de l'enquête sur le crime organisé.

Le juge Dutil, posant un jugement brutal sur ce qu'il appelle "l'incohérence de la politique d'inspection des différents niveaux de gouvernement:

Accuse le ministère provincial de l'Agriculture d'avoir fait preuve d'une insouciance et d'une irresponsabilité déconcertante;

Critique le gouvernement fédéral pour avoir manqué de vigilance envers les consommateurs;

Et, enfin, blâme les responsables du service des aliments de la Communauté urbaine de Montréal d'avoir manqué de dynamisme.

Dans son introduction du chapitre traitant des responsabilités gouverne-

mentales le juge Dutil écrit: "Une indifférence, jointe à la connaissance des faits pourrait, dans certains cas, être qualifiée de criminelle; une incurie et un laxisme déconcertants pourraient équivaloir à de la complicité." Puis, pendant 30 pages, la Commission fait l'historique du "scandale de la viande" remontant même en 1943, pour prouver que l'on avait une connaissance suffisante des faits au ministère provincial de l'Agriculture.

"On ne peut comprendre que, face aux mémoires qui parvenaient de façon régulière au niveau des sous-ministres du ministère de l'Agriculture, l'on ait négligé d'assurer un contrôle efficace de la réglementation et la Commission doit conclure que l'on a gravement fait erreur sur ce point" peut-on lire à la page 192 du rapport.

Le gouvernement provincial

La Commission dit différer totalement d'opinion avec le docteur Camille Julien, sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture pour qui "les mémoires ne démontraient pas l'acuité du problème".

"Les mémoires sont clairs, précis et même alarmants, dit la Commission. Il semble qu'au niveau sous-ministériel et par voie de conséquence, au niveau ministériel, on n'a pas entendu ce cri d'alarme."

"Il a été établi qu'il y avait au Québec au delà de 120 personnes qui s'occupaient de la récupération d'animaux morts ou incurables ainsi que 44 établissements d'équarrissage. Il va

sans dire que quatre inspecteurs, dont deux seulement à temps complet, ne pouvaient couvrir adéquatement toute la province."

"Que l'on ait écarté du revers de la main toute demande de personnel additionnel fait montre d'une insouciance et d'une irresponsabilité déconcertante. Dans cet ordre d'idée, la Commission considère que les autorités en place, de 1968 à ce jour, ont fait erreur en ne s'occupant pas immédiatement de la nomination d'inspecteurs pour les viandes impropres à la consommation humaine dans les régions où de telles nominations s'avéraient nécessaires."

La Commission blâme enfin sévèrement la conduite des quatre inspecteurs du gouvernement provincial et va jusqu'à recommander le renvoi de

l'inspecteur André Rochon du service de Santé de la CUM.

Le palier fédéral

"Si le ministère provincial de l'Agriculture doit assumer des responsabilités certaines dans l'existence d'un commerce éhonté de la viande impropre à la consommation humaine au Québec, dit la Commission, il faudra aussi comprendre que le ministère fédéral de la Santé avait aussi un droit de regard et une responsabilité de contrôle sur l'alimentation du Québec."

Ce droit de regard n'aurait cependant pas été exercé comme en témoigne la déposition de M. Antoine Durante racontant qu'il n'y a eu aucune poursuite de faite au Québec

(Suite à la page A6, 1re col.)

- Aide aux petits abattoirs
- Autres poursuites prévues

Les détails et points saillants, pages A-3 - A-5

Les mesures anti-inflationnistes

La loi prévoit la prison

OTTAWA (PC) — Les personnes ou organismes qui seront trouvés coupables d'infractions à l'endroit des mesures anti-inflationnistes annoncées par M. Trudeau paieront de fortes amendes ou purgeront des peines de prison pouvant aller jusqu'à deux ans.

C'est ce que prévoit le projet de loi C-73 déposé hier aux Communes par le ministre des Finances, M. Donald Macdonald, sous le titre "Loi ayant pour objet de limiter les marges bénéficiaires, les prix, les dividendes et les rémunérations au Canada".

Ainsi, quiconque ferait une fausse déclaration ou falsifierait ses livres de comptabilité serait passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende de \$200 à \$2.000 ou d'une peine d'emprisonnement de deux ans ou les deux à la fois.

Sur déclaration de culpabilité à la suite d'un acte d'accusation, une amende d'au moins \$10.000 serait laissée à la discrétion du tribunal et une peine de cinq ans de prison est prévu par le projet de loi.

D'autres sanctions sont également prévues pour les individus qui ne se conformeraient pas à une ordonnance du Directeur ou qui négligeraient de tenir un livre de comptabilité.

Le bill C-74 propose une législation devant donner force de loi aux principales mesures contenues dans le programme de lutte contre l'inflation: l'établissement d'un bureau d'examen et de contrôle des prix et revenus, la mise sur pied d'un tribunal d'appel, la nomination d'un Administrateur.

On sait déjà que l'ancien ministre

de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pépin, préside le Bureau d'examen et de contrôle et que Mme Beryl Plumpton en assume la vice-présidence.

Le gouvernement Bourassa, pour sa part, a déclaré, hier, qu'il présenterait, dès la reprise de la session parlementaire, le 4 novembre, une législation spéciale instituant cette commission qui verra à contenir, dans les domaines de juridiction québécoise, la hausse des prix et des revenus.

Cette commission, a expliqué le premier ministre, verra en fait à l'application, sur le territoire québécois, de la politique fédérale anti-inflationniste énoncée, lundi soir, par le premier ministre Trudeau. M. Bourassa s'est dit tout-à-fait d'accord avec le gouvernement canadien qui a déci-

dé de mener une lutte vigoureuse contre l'inflation. Le chef du gouvernement québécois a dit que c'était là la meilleure façon, pour le Québec, "de retrouver la prospérité des dernières années".

M. Bourassa a précisé que cette décision de créer une commission québécoise avait été prise, mercredi, lors de la réunion hebdomadaire de son cabinet.

Dans ce projet de loi, a-t-il expliqué, il pourra être possible pour le gouvernement québécois, "d'une façon temporaire, dans des secteurs bien circonscrits, bien délimités, de faire des ententes administratives avec le gouvernement fédéral".

Il a précisé toutefois qu'avant d'envisager ces ententes il faudrait

qu'aient lieu les conférences fédérales provinciales des ministres des Finances et de la Fonction publique ainsi que scruter le projet de loi fédéral. Ces rencontres auront lieu à Ottawa, la semaine prochaine.

Ces rencontres, a dit M. Bourassa, permettront d'établir le partage des juridictions entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Car, s'il est clair que certains secteurs relèvent des provinces, comme les honoraires des professionnels et le coût des loyers, il reste des "zones grises" qui devront faire l'objet d'ententes.

Le premier ministre, a quelques

(Suite à la page A6, 3e col.)

Autres informations à la page C-8

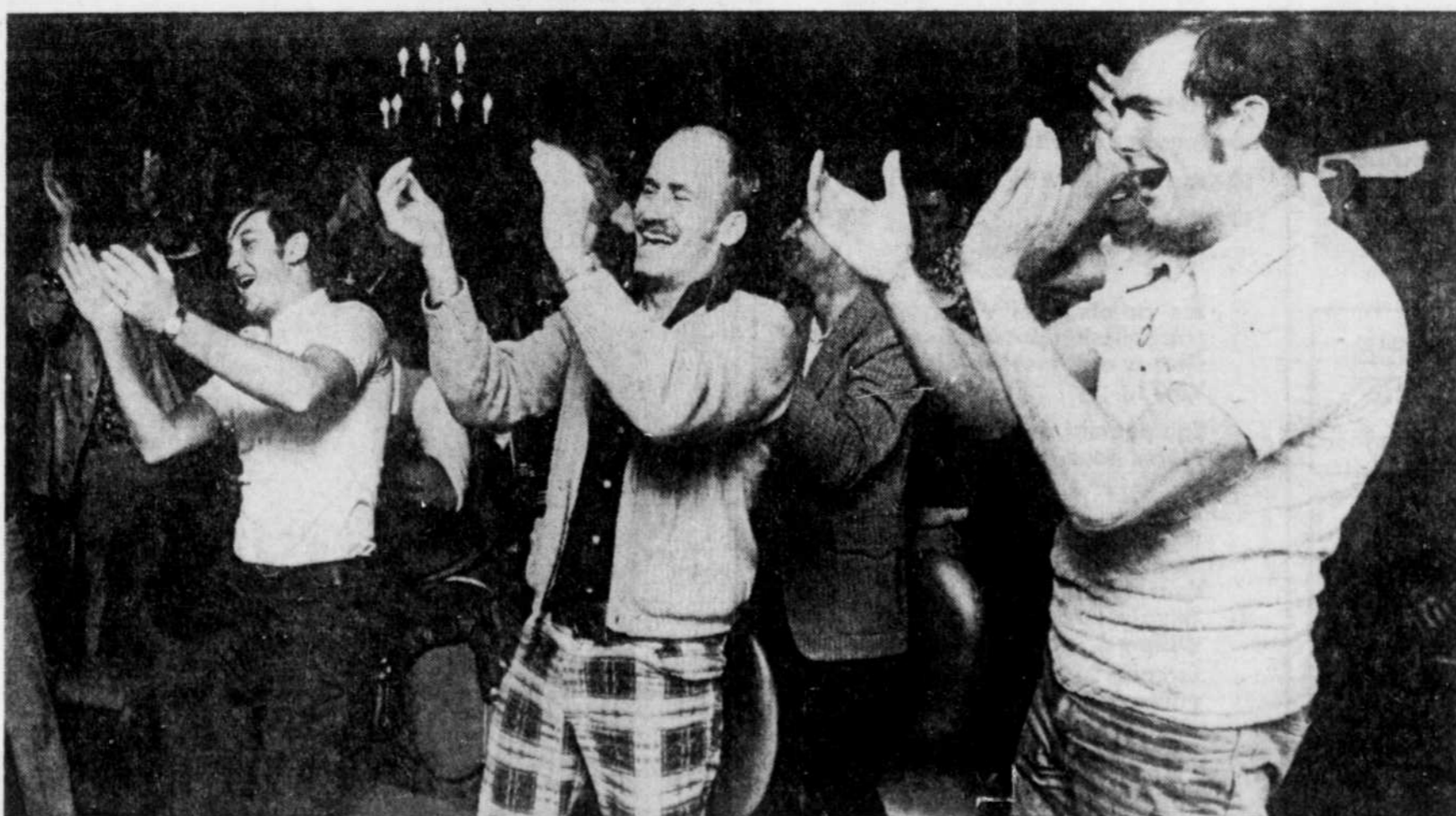
sommaire

A Québec aujourd'hui	C-4
Annances classées	D-2 à D-11
Arts et lettres	C-4 à C-6
Bandes dessinées	A-6
Bridge	D-10
Consommation	C-2
Dans nos régions	A-7
Décès	D-12
Economie-finance	B-6 à B-8
Feuilleton	D-9
Horoscope	D-11
Mots croisés	D-6
Mot mystère	D-2
Page documentaire	A-5
Patron	D-7
Sport	B-1 à B-4
Télévision	C-7

météo

Ensoleillé aujourd'hui et nuageux demain dans la région de Québec, avec un maximum de 10. Généralement ensoleillé aujourd'hui et demain dans les autres régions de l'Est du Québec.

Détails, page A-2



Policiers de Sainte-Foy

C'est à une assemblée spéciale ponctuée de plusieurs tonnerres d'applaudissements qu'une centaine de policiers-pompiers de Sainte-Foy ont assisté hier. Dans les prochains jours, ils utiliseront divers moyens de pressions pour forcer la signature de leur convention collective. (Détails en page A-7)

Le Soleil, Raynald Lavioie

à lire

- La vasectomie est réversible page A-6
- Reprise des négociations aux Postes page A-8
- Guy Chevrette a démissionné page C-1
- Trêve fragile dans le secteur hospitalier page A-3

Recommandations de la Ceco: Des abattoirs subventionnés et contrôlés

par Gilbert ATHOT

— La création d'un "service policier" pour surveiller l'application de la nouvelle loi et des règlements sur les produits agricoles et les aliments;

— Le maintien, comme objectif général, du plus grand nombre possible de quelque 400 petits abattoirs au Québec qui ont failli disparaître en grande partie à la suite d'une application trop rapide et sans discernement de la nouvelle réglementation gouvernementale;

— Une nouvelle réglementation visant à informer le plus adéquatement possible le consommateur sur l'identification des viandes qu'il achète.

Telles sont quelques-unes des principales recommandations que formule la Commission d'enquête sur le crime organisé, présidée par le juge Jean Dutil, dans son rapport remis au gouvernement Bourassa, hier.

Ce même rapport a été rendu public par le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, dès hier soir, soit avec un empressement inusité et alors que l'activité politique intense à Ottawa et à Québec ne pouvait qu'en diminuer l'impact au plan de sa diffusion.

Un service policier

"Toute bonne législation doit être accompagnée obligatoirement d'une surveillance très stricte et dans cet ordre d'idées que la commission recommande la création d'un service policier", dit le rapport.

Il explique que ce service aurait pour but principal de veiller à l'application constante de la nouvelle réglementation et de la nouvelle législation et surtout de conseiller de ministre de l'Agriculture du Québec relativement à la suspension, aux traités de permis, ainsi qu'aux poursuites qui devraient être intentées contre les grossistes, les détaillants ou toutes autres personnes qui tentent de se soustraire à la loi de quelque manière que ce soit.

De façon plus spécifique, la commission recommande l'embauche d'inspecteurs et de policiers qui veilleraient à l'application de la nouvelle loi.

"Pour assurer une protection adéquate de tous les citoyens du Québec, on devrait, de plus, embaucher des surveillants et des policiers pour chacune des régions agricoles du Québec; ainsi le secteur le plus éloigné serait aussi adéquatement protégé que les grandes agglomérations urbaines", dit le rapport.

Pour assurer à ces surveillants policiers la plus grande latitude possible dans l'exercice de leur fonction, la commission estime que leurs pouvoirs devraient être analogues à ceux des agents de la paix, de telle sorte qu'ils puissent adéquatement, sans tracasserie bureaucratique, procéder à leur important travail.

Les petits abattoirs

Quant aux petits abattoirs, tout en signalant que la réglementation du 12 juin les concernant doit être maintenue, la commission recommande que le gouvernement tienne compte de leur existence.

Dans cette optique, le rapport propose que toutes les installations existantes soient visitées par des employés du ministère de l'Agriculture qui auraient le désir d'aider ces petits propriétaires, tout en exigeant que l'abattage et le dépeçage se fassent dans des conditions sanitaires acceptables.

La commission souhaite aussi que des instructions soient données aux propriétaires de ces petits abattoirs afin qu'ils effectuent les améliorations, lorsque nécessaire, mais pas à des conditions impossibles.

Ainsi, un échéancier cohérent, tenant compte des caractéristiques particulières de chacune de ces petites entreprises, devrait être mis au point afin de permettre que les transformations exigées puissent se faire.

Les critères de base sur lesquels

les inspecteurs devraient se guider pour exiger un certain nombre de transformations indispensables sont la protection du consommateur, le bon sens, le réalisme, la survie des entreprises convenables existantes et le contexte économique des régions.

Un permis d'opération donnant le privilège du sceau "Approuvé Québec" suivra si les propriétaires font les améliorations nécessaires. Dans le cas contraire, aucun permis d'opération ne sera émis.

La commission, pour encourager l'amélioration des petits abattoirs, va même jusqu'à recommander que le gouvernement leur vienne en aide financièrement par le truchement de prêts ou d'octrois s'ils se conforment totalement aux plus récentes exigences du gouvernement (la réglementation du 12 juin 1975).

L'identification des viandes

En matière d'identification des viandes, la commission recommande au gouvernement l'adoption d'une nouvelle réglementation portant sur la date d'emballage de chaque morceau de viande, la date de congélation s'il y a lieu, la date d'inspection pour la viande vendue en quartier, la date de fabrication de la charcuterie.

Toujours sur l'identification des viandes, la commission propose une campagne d'éducation massive de la population, sous l'égide du ministère de l'Agriculture.

"Cette campagne aurait pour but de sensibiliser la population aux divers aspects de la classification des viandes, à leur valeur nutritive et surtout à la façon de faire la distinction qui s'impose entre qualité et prix", dit textuellement le rapport.

La commission recommande également que toute pièce de viande classifiée, vendue dans un établissement de viande au détail, porte une marque de classification très visible, de telle sorte que le consommateur ne paie exactement que le prix prévu pour cette catégorie.

Elle propose aussi que les détaillants annoncent obligatoirement, au moyen d'un tableau très en vue, les diverses catégories de viande ainsi que leur qualité nutritive et les caractéristiques respectives de chacune de ces catégories, de telle sorte que le consommateur sache exactement quelle catégorie acheter pour les fins propres de son alimentation.

Par ailleurs, le rapport Dutil suggère des amendements aux lois fédérales pour que le fardeau de la preuve incombent à l'accusé plutôt qu'à la poursuite dans le cas de l'individu soupçonné de faire le commerce de la viande avariée.

Inspecteurs et écoute électronique

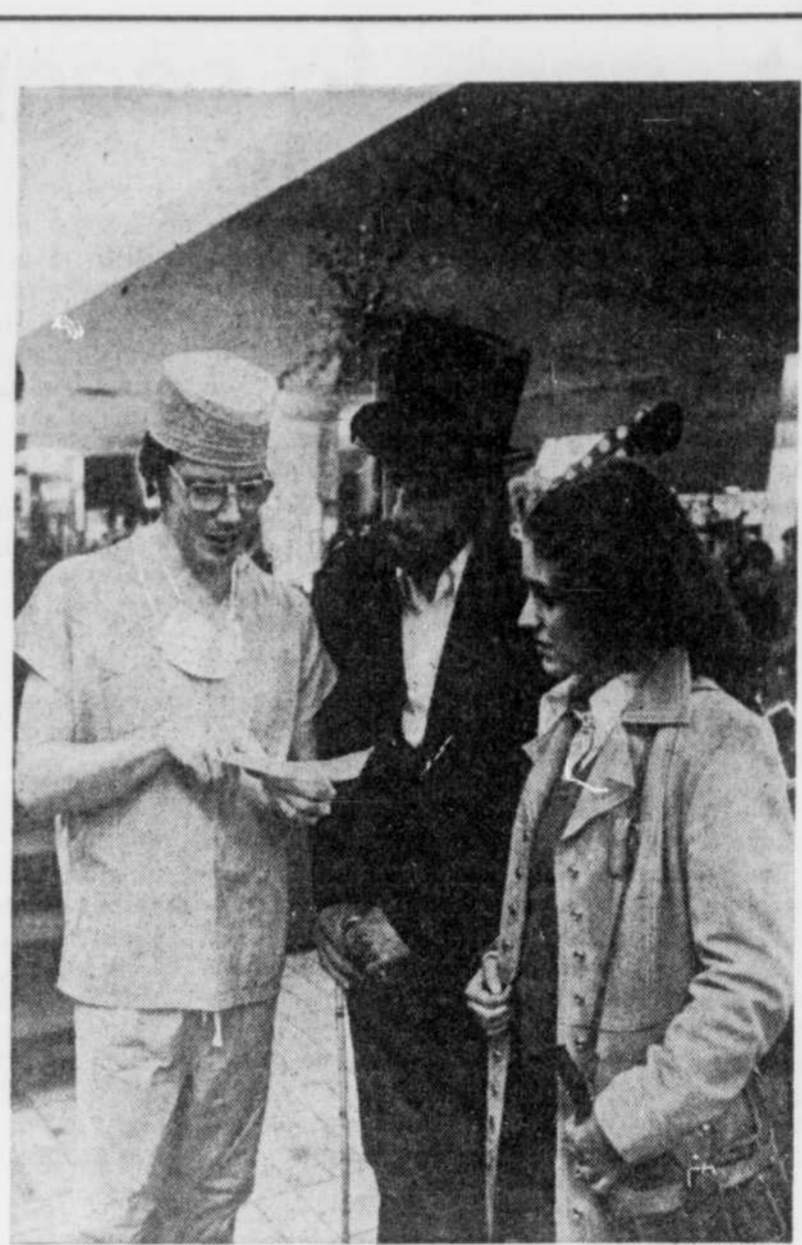
Quant aux inspecteurs, la commission recommande que des cours de recyclage soient donnés à ceux qui sont présentement en poste au Québec.

Le rapport suggère aussi que les prochains inspecteurs engagés au Québec aient une formation appropriée et un diplôme reconnu en hygiène publique, le tout selon la fonction qu'ils auront à remplir.

La commission recommande de plus que des cours de recyclage et de perfectionnement soient donnés aux inspecteurs, à chaque année, afin de rafraîchir leurs connaissances et de les tenir au courant des développements dans ce domaine.

Enfin, la commission recommande au ministre de la Justice du Québec de faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que certaines dispositions du Code criminel soient amendées, relativement à l'écoute électronique.

Ces amendements viseraient à prolonger de 30 à 90 jours la période de "l'autorisation préliminaire", à éliminer l'avis obligatoire pour toute personne qui fait l'objet d'écoute et enfin à faire considérer comme preuve "prima facie" le témoignage d'un policier (expert en électronique) sur le projet d'écoute en litige.



Le Soleil, André Boucher

Afin de sensibiliser la population à leurs revendications et aux diverses facettes de leur profession, plus d'une centaine d'infirmiers et d'infirmières de la région de Québec ont rencontré les clients d'un centre commercial de la rive-sud, hier soir.

Le secteur hospitalier sur un baril de poudre

par Pierre BOULET

A l'issue de la conférence de presse du premier ministre Bourassa et après moins de quarante huit heures de trêve, le secteur hospitalier du Québec repose encore une fois sur un baril de poudre.

En effet, c'est avec une grande déception que les 16.000 infirmières et infirmiers syndiqués de la province ont accueilli les propos du premier ministre, hier après-midi. Ils attendaient le dépôt des offres salariales du gouvernement aux diverses tables de négociations du secteur public. Ils ont eu droit à quelques propos d'ordre très général.

En fin d'après-midi, hier, les représentants du Syndicat professionnel des infirmières et infirmiers du Québec (SPIQ) ne croyaient pas pouvoir contenir leurs membres très longtemps. Le SPIQ représente 10.200 personnes réparties dans 135 hôpitaux du Québec.

Les porte-parole du syndicat ont tout au plus assuré que la trêve allait durer jusqu'à ce midi, tel que convenu. Mais déjà, hier soir, les représentants syndicaux devaient faire des pieds et des mains, dans certains hôpitaux, pour convaincre leurs membres de garder le calme.

Au cours de la soirée, hier, aucune directive n'était encore arrivée de Montréal, où les négociateurs syndicaux du cartel des organismes professionnels de la santé sont présentement réunis.

On s'attendait cependant à ce qu'un ordre ou une recommandation des négociateurs syndicaux commence à circuler, dès ce matin.

Dans quel sens doit aller cet appel? Selon des dirigeants du SPIQ, il y a de grosses chances que l'on recommande aux infirmiers et infirmières de reprendre l'application de leurs moyens de pression.

Seul le dépôt de "véritables offres salariales" pourrait inciter les dirigeants syndicaux à recommander la prolongation de la trêve.

C'est d'ailleurs dans le seul but de permettre au gouvernement de déposer ces offres dans un climat plus serein que les négociateurs du cartel syndical avaient décrété la suspension temporaire des moyens de pression.

La séance de négociations d'hier s'est avérée décevante pour les représentants du cartel. Au lieu de leur faire prendre connaissance de ses offres monétaires, le gouvernement leur a proposé une discussion sur trois petites clauses mécaniques.

Les heures qui viennent sont donc déterminantes et il semble bien que les dés seront jetés avant la fin de semaine.

Sensibilisation

Parallèlement à toute cette effervescence, un mouvement de sensibilisation a commencé de prendre corps, dans la région métropolitaine de Québec, hier.

Plus d'une centaine d'infirmiers et d'infirmières ont profité de la soirée de magasinage du jeudi pour entrer en communication directe avec la population.

Revêtus de leur uniforme de travail, ils se sont rendus aux Galeries Chagnon, de Lévis, afin de sensibiliser la population à leurs revendications, et surtout aux divers aspects de leur profession.

Sur l'un des tracts qu'ils ont distribués, on pouvait lire, entre autres: "Je veux prendre les moyens pour m'occuper de vous, vous expliquer votre maladie, vous écouter, vous aider, vous comprendre... Mais avant, je dois répondre au téléphone, sortir les dossiers des médecins, remplir et passer les cabarets, laver le plancher, repasser le linge, faire les commissions, faire les paperasses, laver la vaisselle, les instruments et les bassines, faire le ménage."

Rappelons qu'une infirmière de quinze ans d'expérience, au Québec, gagne près de \$20 de moins par semaine qu'une infirmière débutante, en Ontario.

Trente présumés charognards pourraient être poursuivis

par Pierre CHAMPAGNE

Une trentaine de présumés responsables de cinq réseaux de viande avariée au Québec pourraient faire face à une demi-douzaine d'accusations chacun si le Solliciteur général suivait les recommandations qui lui ont été remises hier par le juge Jean Dutil.

Ces trente présumés responsables viennent s'ajouter à la liste de dix individus qui, en septembre dernier, ont été formellement inculpés, en cour criminelle, de fraude, de conspiration pour fraude, et de contravention à la

loi fédérale sur les aliments et les drogues.

Les accusations portées en septembre contre les présumés responsables des réseaux "Fédéral Packing" et "Reggio Food" n'apparaissent cependant pas dans le rapport intérimaire de l'enquête sur le crime organisé remis à la presse hier soir, et pour cause, puisque l'affaire est sub judice.

Il n'en est pas de même cependant pour les responsables des cinq autres réseaux (Outaouais, Napierville, Drummondville, Trois-Rivières et Nor-

d-Ouest) contre qui des accusations n'ont pas été portées.

Dans la plupart des cas, cinq accusations sont portées contre chacun de ces présumés responsables:

a) Conspiration de "Common Law" article 423 (2a) du code criminel du Canada en violation des dispositions des articles B.14.010 et B.14.011 des règlements fédéraux des aliments et drogue.

b) Conspiration, article 423 (1d) pour frauder le public sous l'article 338 (1) du Code criminel du Canada.

c) Fraude, article 338 (1) du Code criminel du Canada.

d) Avoir vendu un aliment impropre à la consommation humaine, article 4 (b) de la loi des aliments et drogues.

e) Infraction aux articles 7 et 4 (e) de la loi des aliments et drogue, relativement aux conditions d'hygiène de conservation pour vente de la viande.

Font face à ces accusations, pour la région de l'Outaouais: Hughie McGovern, Léo Lacle, Ernest Lafortune, Gérard Mallette, Gustave Paquin (Gustave Paquin Ltée), Daniel Rivard (Salaision Rivard Inc.).

Pour la région de Napierville: Jean-Marie Lefrançois, Rodrigue Dumais, Georges Carbonneau, Claude Carbonneau, Alexandre Fogel, Ernest Herskovitz et Richard Nantel.

Pour la région de Drummondville: Guy Laliberté, et toute la famille Saint-Martin, Denis, Gaston et Charles.

Pour la région de Trois-Rivières: Réjean Gélinas, Ange-Albert Baril et Réal Provencher. Fernand Benoit ne pourrait être poursuivi que de conspiration pour fraude et de conspiration de "Common Law"

NORD-OUEST QUEBECOIS

La situation est un peu plus embrouillée dans la région du Nord-Ouest Québécois (Abitibi).

Rosaire Caron pourrait être accusé de fraude en vertu de l'article 338 du Code criminel. Il en est de même pour Jacques Legault.

Aurèle Desjardins, Charles-Auguste Gagné, Léonard Poirier, Daniel Vaillancourt et Jean-Pierre Bonnevillie font face à trois accusations possibles: fraude, article 338 du Code criminel; conspiration pour fraude, article 423; et conspiration de "Common Law". En outre, Jean-Pierre Bonnevillie pourrait être poursuivi pour parjure.

Bruno Saint-Louis est passible de poursuites pour conspiration, fraude et parjure. Enfin, Raoul Courtemanche et Ralph Lévine peuvent être poursuivis pour conspiration pour fraude (article 423) et de fraude (article 338).



Manifestation contre la loi 22

De 4.000 à 5.000 étudiants ont manifesté hier dans les rues de Montréal contre la loi 22, répondant ainsi à l'invitation lancée il y a quelques jours par les étudiants de l'École des Hautes études commerciales (HEC).

Il faut calculer les montants forfaitaires (Bourassa)

par Claude VAILLANCOURT

"Le gouvernement du Québec ne peut pas faire autrement que tenir compte des montants forfaitaires qui ont été payés depuis quatre ans" à ses employés dans l'élaboration des offres salariales qu'il doit déposer sous peu aux différentes tables de négociations.

Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, précise aussi que "ces montants forfaitaires très élevés" avaient pour but de combattre une inflation "qui n'est pas disparue comme par enchantement" à l'expira-

tion des conventions collectives de travail.

Au cours d'une conférence de presse, hier, au parlement québécois, M. Bourassa a été incapable de décrire les modalités d'application de la formule qui s'annonce déjà sévère à l'endroit des 280.000 employés de l'Etat.

La tenue d'une conférence des ministres des Finances et de la Fonction publique des provinces devrait être en mesure de l'éclairer davantage.

Il admet que ses conseillers devront tenir compte d'un rattrapage salarial à effectuer, notamment pour les infirmières, mais ajoute qu'il faudra concilier cela avec les directives fédérales dans la lutte contre l'inflation.

Le ministre de la Fonction publique, M. Oswald Parent, doit faire incessamment une déclaration à ce sujet. "Peut-être vendredi (aujourd'hui)", indique M. Bourassa.

Le premier ministre Bourassa a souligné à plusieurs reprises le fait

que les employés du service public avaient bénéficié d'une augmentation moyenne de 17 pour cent alors que celle-ci n'était que de quinze pour cent, au cours des dernières années, pour les employés du secteur privé.

"Dans le budget du Québec, commente M. Bourassa, 41,4 pour cent du budget du Québec étaient affectés à la masse salariale. En 1975-1976, on prévoit environ consacrer 45 pour cent du budget à cette fin, tout dépendant de l'offre finale, de l'entente finale."

Sur le sujet du rattrapage et plus

particulièrement du problème des infirmières, le premier ministre a dit qu'il fallait tenir compte aussi de la mobilité.

"Elles devraient tenir compte que la mobilité de personnel est plus grande en Ontario et que ceci permet des économies au gouvernement ontarien", a-t-il ajouté.

On sait qu'une infirmière québécoise de quinze années d'expérience gagne \$20 de moins qu'une collègue débutante en Ontario.

Il a enfin signalé qu'un travailleur

québécois qui gagnait \$100 en 1971 touche maintenant \$168, en ne tenant pas compte des réductions d'impôt et des "allocations familiales qui ont triplé".

"Je pense que le gouvernement québécois a fait la preuve, depuis trois ans, qu'il voulait donner à ses employés des conditions de travail qui soient acceptables. Mais nous devons nous rendre compte, aujourd'hui, que s'il n'y a pas une action d'ensemble pour combattre l'inflation, ce sont tous les Québécois qui devront payer le prix."

l'éditorial

Et, après la géographie, quoi encore?

Il y a quelques années, en faisant l'autopsie sommaire de notre évolution éducationnelle québécoise, on avait découvert que l'enseignement de l'histoire y faisait non seulement figure de parent pauvre mais déperissait au point de menacer de disparaître.

A la suite des tollés lancés à ce sujet, l'Assemblée nationale avait, en 1974, voté une motion par laquelle elle recommandait que tous les étudiants soient tenus de s'inscrire à un cours d'histoire du Québec (exclusion faite des élucubrations malencontreuses d'un Léandre Bergeron) et du Canada. Puis la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire émettait une directive rendant l'enseignement de l'histoire du Canada obligatoire, sauf pour certaines catégories d'élèves.

On ne recherchera pas ce qu'une telle mesure a pu donner de vraiment pratique à l'enseignement de l'histoire aux élèves de notre secondaire. Mais le cri d'alarme que viennent de répéter nos professeurs de géographie de ce secteur force à reconnaître que cet avènement de l'histoire obligatoire risque de faire tomber l'enseignement de leur discipline en pleine désuétude. Celui-ci risquerait même de passer du régime optionnel à celui de la simple possibilité, ce qui touche à l'aberration qui pourrait d'ailleurs tout le système actuel.

Dans cette optique, certains songeraient tout simplement à fondre la géographie et l'histoire dans un cours combiné. D'autres préconiseraient l'intégration du cours de géographie à un cours d'initiation aux sciences humaines, ce à quoi s'opposent d'ailleurs et avec raison les professeurs de géographie qui doivent s'ériger en véritables héros, et ce n'est pas la première fois depuis au moins deux ans, pour défendre l'importante discipline qu'ils enseignent avec leurs propres moyens du bord, sachant bien à l'avance ne pouvoir trop compter sur les initiatives d'un ministère de l'Éducation déjà embourbé dans l'application de ses "blue-prints" technologiques ou de commissions scolaires encarcénées par des pouvoirs contingents.

Voilà donc ajoutée à la liste déjà troublante des cours condamnés par les programmes officiels une science dont on ne saurait nier la valeur essentielle dans la formation de base de l'individu moderne. Ce qui menace d'arriver à la géographie, ou lui est à toutes fins pratiques arrivé, a déjà touché la philosophie et l'histoire. L'enseignement de la première a été réduit, sinon supprimé, dans la conception moderne de notre éducation, sous le prétexte que celle-ci n'est pas une technique qui répond aux exigences actuelles mais repose sur des interrogations

permanentes, sur la liberté de réflexion introduisant à la perception des principes généraux qui situent les connaissances à leur place et permettent donc de distinguer vraies et fausses valeurs.

L'enseignement de l'histoire a subi lui aussi le même sort sous des prétextes différents mais se référant au même principe du concept actuel de notre système éducationnel. Les individus de l'avenir devant devenir d'excellents rouages d'une société mécanisée, donc débarrassés de toute préoccupation métaphysique, ils n'auraient plus à la connaître pour s'inspirer de ses leçons. Pourquoi alors l'enseignement de l'histoire n'apparaîtrait-il pas aussi superflu que celui de la philosophie dont les élèves sont exposés à ne retenir que le "qu'ossa donne".

Dans ce contexte, même s'ils manifestent une intention fort déterminée à ne pas laisser pourrir davantage la lamentable situation dans laquelle ils se retrouvent, les professeurs de géographie devront trouver des arguments qui exorbitent ceux des exigences purement techniques de notre système actuel.

Pour ce faire, pour prouver l'exigence d'une nécessaire et radicale réforme en ce domaine, pour démontrer donc la valeur humaniste de la géographie et la place qu'elle mérite dans l'évolution éducationnelle québécoise, il leur

faudra également établir qu'elle est une science qui doit dépasser la phase du simple inventaire et que son enseignement n'est pas une simple mémorisation de notions mais bien la connaissance dérivée de la logique de ce qui compose notre univers. Que de mots, en somme, pour devoir faire admettre que la géographie est une science qui s'occupe non seulement de la description de la terre mais étudie également tous les faits terrestres résultant de l'activité humaine ainsi que les ressources du sol et du sous-sol, leur production, leur distribution et leur consommation, visant en cela à faire rechercher l'interrelation qui existe, d'une part, entre les facteurs politiques, sociaux et économiques et, d'autre part, les facteurs purement géographiques proprement dits.

Mais comment peut-on en arriver à la concrétisation d'un pareil concept si l'enseignement de la géographie demeure marginal, rebuté des programmes officiels et commis à l'option d'un nombre de plus en plus décroissant d'étudiants, parce que sa valeur culturelle n'est plus censée cadrer avec la conception hédoniste de l'éducation moderne. Et, après la géographie, quoi encore pour nous former d'excellents cancrès et une masse coulée dans le même bloc de la déshumanisation officielle.

Paul LACHANCE

l'opinion des lecteurs

Les dignitaires trinquent et les expropriés de Mirabel toussent

M. le rédacteur en chef,

La radio vient de nous apprendre que les expropriés de Mirabel, qui manifestaient leur désaccord et leur colère lors des cérémonies d'ouverture du nouvel aéroport international de Montréal, ont été repoussés par les policiers à l'aide de gaz lacrymogènes. Pendant que les dignitaires étrangers et les représentants des gouvernements locaux trinquent au progrès et se gavent de discours ronflants, les expropriés doivent se contenter de tousser, apprenant une fois de plus que la liberté civique n'est pas de mise quand elle n'entre pas dans les plans du gouvernement. Quoique, c'est certain, on trouvera bien un prétexte quelconque pour rejeter le tort de cet "incident" sur le dos des manifestants.

Je me demande comment on a expliqué cette manifestation aux représentants étrangers, cette fois-ci; à l'ouverture de la Superfrancofête, l'an dernier, P.-E. Trudeau tentait de faire passer la manifestation indépendantiste qui troublait les cérémonies pour une manifestation raciste, déclarant aux délégués des pays participants que tout le monde au "Canada" les accueillait, sauf la bande de pouilleux qui manifestait, (sous-entendu: n'oubliez pas que vous êtes dans un pays Blanc, et que vous êtes Noirs, Arabes ou Jaunes...)

Mais peu importe le bobard qu'on inventera cette fois-ci, il y a peu de chances qu'il soit accepté autrement que par politesse diplomatique. Je me souviens de la réaction d'une déléguée belge aux paroles de Trudeau à la Francofête: "Le salaud!"

On sait maintenant les gaffes accumulées par le gouvernement dans l'affaire de Mirabel: destruction de terres arables, expropriation inutile de terres aujourd'hui vacantes, qu'on ne semble pas vouloir restituer à leurs propriétaires, etc... Et personne ici n'est assez stupide pour ne pas croire que la pire gaffe — et c'est un euphémisme — commise par les promoteurs du projet, c'est le tort irréparable fait à des milliers d'êtres humains qu'on a dépouillés, déracinés, puis abandonnés à leur sort, à leur mécontentement, à leur colère... Même le gouvernement est conscient de ça, et c'est parce qu'il ne peut ni ne veut reconnaître et réparer ses erreurs qu'il préfère traiter les expropriés au gaz que de les entendre. Et trinquent donc, la mauvaise foi donne soif!

Et puis, s'il faut encore recourir aux gaz lacrymogènes à St-Augustin, à la Baie James, dans les villages condamnés de l'Abitibi, de la Gaspésie et d'ailleurs, à St-Roch, à St-Jean-

Baptiste, à St-Henri, eh bien tant pis, on recommencera.

J'ai toutefois une suggestion à faire à nos gouvernements municipaux, provincial et fédéral: la création de camps de concentration pour expropriés; ça ne donnerait pas au pouvoir plus mauvaise image que

Trop de publicité aux gauchistes

M. le rédacteur en chef,

Il m'est arrivé, à quelques reprises, d'écrire à l'un ou l'autre des premiers responsables de votre journal pour féliciter et le journal et ses principaux éditorialistes. Par les mêmes occasions je déplorais l'impossibilité dans laquelle se trouvait la majorité silencieuse de réagir contre l'endoctrinement toujours dans le sens de l'ouverture à gauche tant dans les journaux qu'à la radio et à la télévision.

Je veux attirer votre attention sur des faits troublants. Comment se fait-il que les protestations soient si vite organisées et bien orchestrées à travers le monde quand il s'agit de guerre au Vietnam, de ligne dure au Chili, d'exécutions de terroristes en Espagne, et jamais contre la tuerie et les exécutions et les actes de terrorisme quand c'est le fait des marxistes? Les terroristes massacent, pillent et tuent, et ce sont des braves que l'on montre à la télévision; ceux qui répriment le terrorisme et veulent mettre fin à ces exécutions sommaires et à cet état d'anarchie, eux ils sont fustigés

Affront aux paroliers du Québec

M. le rédacteur en chef,

Oui que je me dis, j'ai peut-être une très haute "opinion" de mon "moi", mais j'aurais fait aussi bien pour les paroles de la chanson thème des Jeux Olympiques 1976.

Et les autres, les jeunes de la

maintenant, et ça éviterait de voir des milliers d'excités venir troubler les saines réjouissances des inaugurations à venir.

Guy Genest
1891, Champfleury
Québec 3

par la presse et par les autres media. Je ne suis pas du tout un partisan de l'exploitation des masses ni un sympathisant des éléments réactionnaires, mais j'aimerais bien (et la masse du peuple le voudrait également) que l'on cesse de nous conditionner et que l'on manifeste un minimum de respect et de charité pour la vérité. Si l'on veut condamner, soit, mais que ce soit la même mesure pour tous. Puis-je ajouter qu'il serait de bonne guerre pour les media d'information de faire préciser ce que l'on entend par l'évangile de la libération et quelles en sont les limites.

Je n'ai fait que mentionner quelques-unes des anomalies venant de ce qu'on peut appeler nos élites pensantes, dirigeantes par surcroît, et que c'est plus que troublant pour ceux à qui on impose, avec le silence, l'endoctrinement.

Je vous prie de croire, cher Monsieur, en mes bons sentiments.

En Notre-Seigneur,

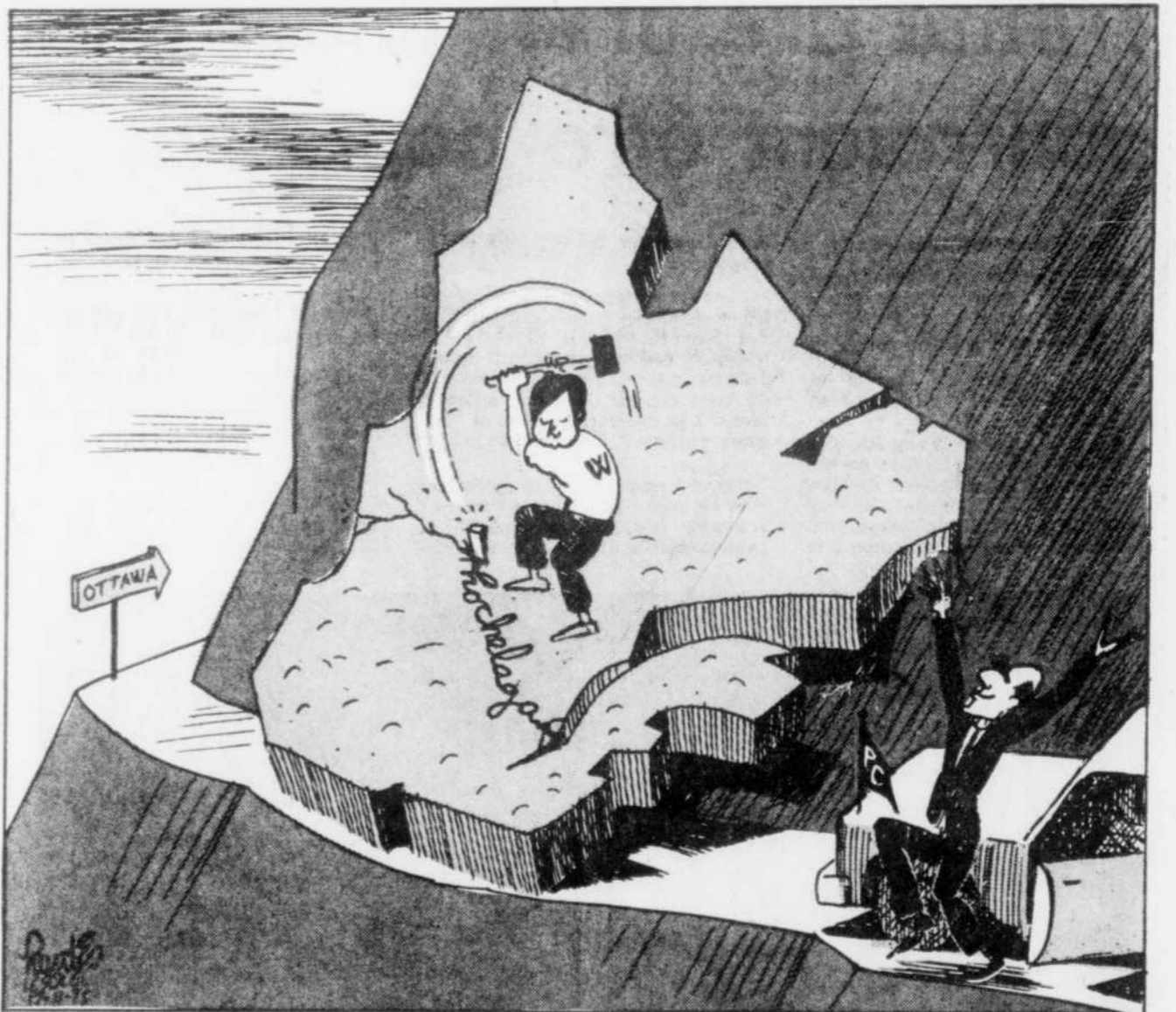
J.-Alphonse Beaulieu, ptré

Relève, eux qui ont plein d'idées fraîches, des coeurs créatifs et sains, eux ces jeunes qui ont envahi spontanément les parcs publics pour la Chant' Aout, qu'auraient-ils à dire eux?

Peut-être les Olympiques auraient été pour eux non pas un "tremplin" sportif mais un "tremplin" culturel, musical. Et, même si on n'y avait mis que \$20, \$30, \$50, au bout, combien ne l'aurait fait que pour se voir primer!!!

Pour la chanson thème du festival d'Été de Québec, on m'a remis \$300, en prix. Mais... Montréal est bien pauvre de ce temps-ci... ça coûte cher des Olympiques!

Je trouve très dommage ces occasions qui, au lieu d'être des encouragements deviennent des frustrations de talents.



Intérêt marqué envers les syndiqués

M. Jean-Louis Harguindeguy

Suite à votre lettre du 1er octobre 1975, il me fait plaisir de constater que

vous suivez de près nos commentaires, fussent-ils un peu loin de Québec! En écrivant dans "L'Opinion des Lecteurs", Journal LE SOLEIL, je voulais prendre conscience de votre intérêt envers vos syndiqués...

notre intérêt à savoir ce qui se passe... Je sais qu'il existe conflit entre vous et les journalistes mais cela ne devrait pas nécessairement déteindre sur nous.

En toute franchise, je dois avouer que j'ai été un peu virulente à votre égard en ajoutant, vers la fin de ma lettre, "je me demande si vraiment il prend la peine de lire ou d'analyser l'opinion de ses syndiqués". Je me rends à l'évidence, avec joie d'ailleurs, que vous vous préoccupez de nos opinions plus que je ne le pensais.

Vous soulignez que les assemblées générales vous donnent l'occasion d'établir des contacts avec les membres; ce n'est pas tout à fait vrai car lorsqu'une tribune sépare les gens, il y a toujours une barrière à franchir; d'ailleurs lorsque la réunion se termine assez tard, il est assez embarrassant d'aller déranger une délégation qui vient de loin et qui doit entreprendre un voyage vers une autre région.

L'idée n'est pas ici d'engager une polémique au sujet de ma lettre à Monsieur Leclerc... Admettez que sur un nombre considérable de syndiqués, il peut y avoir plusieurs divergences de vues sur certaines clauses de la convention; cette constatation devrait vous prouver que nous nous intéressons réellement de notre "affaire".

Et puis...vous ajoutez: "En autant que ceux-ci se donnent la peine d'y assister". Je suis d'accord avec vous, que lors de votre dernière visite à Rimouski, les membres étaient peu nombreux, vous l'avez même mentionné à la fin de la soirée; peut-être faudrait-il repenser une autre forme de participation? Parfois, la date de la réunion nous est annoncée trop tardivement, il y aurait lieu de nous avertir à l'avance de façon à ce que l'on puisse planifier notre horaire en conséquence.

Vous me soulignez que nos officiers de section savent quelle procédure utiliser s'ils veulent assurer votre participation à l'une de nos assemblées, cependant savent-ils toujours communiquer avec nous? Peut-être que la "consigne du silence" leur a été donnée car nous trouvons, et je ne suis pas la seule personne à le constater, que les nouvelles sont rares. Il y a bien le petit Journal SFPQ que nous recevons de temps en temps mais il ne suffit pas toujours à satisfaire

En terminant, je n'ai pas peur d'affirmer que je suis fière d'être syndiquée et j'espère que chacun saura exprimer ses idées comme j'ai osé le faire moi-même.

Monique Lepage,
337, rue Moreault,
Rimouski, Qué.

LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Redacteur en chef et Editeur adjoint:
Claude Beauchamp

Vice-président du conseil:
Jean-Guy Faucher

Directeur de l'information:
Claude Masser

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

Au fait, les prochaines Olympiques Canadiennes c'est dans combien d'années donc???

Thérèse B. Lemieux
Parolier
2822 des Pruches
Orsainville

la page cinq

Document

Les gouvernements sont responsables

C'est un blâme sans équivoque que la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO) adresse à l'endroit des trois paliers de gouvernements, provincial, fédéral et municipal, dans un des chapitres du rapport

qui a été partiellement rendu public hier par le Solliciteur général du Québec, Fernand Lalonde. De ce rapport intérimaire de l'enquête sur le crime organisé nous avons tiré ces extraits significatifs.

Comment une situation comme celle décrite lors des audiences de la Commission d'enquête a-t-elle pu exister dans notre province? S'agit-il d'actions illégales commises par des hommes qui ont voulu déjouer tous les systèmes en place? Ces fraudeurs ont-ils joué de la complicité des organismes dont la tâche était justement de protéger les consommateurs et d'éviter de telles fraudes? Se trouve-t-on devant la situation décrite par Donald Cressey dans son livre "Theft of the Nation" (1) à l'effet qu'il ne peut y avoir de crime organisé sans la corruption des autorités? Doit-on croire que les autorités ont volontairement fermé les yeux et favorisé, par voie de conséquence, la réalisation de tels crimes? Ou plutôt doit-on constater que les rouages de nos systèmes gouvernementaux se sont ankylosés au point d'être dans l'incapacité de faire appliquer les lois?

Nous concevons évidemment qu'il y a entre autres, dans notre société, deux catégories de gens qui s'affrontent: ceux, d'une part, dont la mission est de protéger le public, de combattre et d'éliminer le crime autant que possible, et malheureusement, d'autre part, ceux qui mettent tout en œuvre pour profiter des faibles, des démunis et en général de toute la population.

Les individus appartenant à cette dernière catégorie peuvent damer le pion aux premiers, lorsque ceux-ci n'ont pas la connaissance voulue de certains faits pour empêcher les fraudeurs de réussir.

Avant de porter quelque jugement que ce soit, il est nécessaire de savoir quelle était la connaissance des autorités sur ces agissements criminels. Si la connaissance de la situation leur faisait défaut, on ne pourrait que leur reprocher de n'avoir pas pris tous les moyens voulus pour s'en informer. Toutefois, on ne pourrait leur jeter le même blâme s'ils en étaient bien informés et s'ils ont laissé les choses se détériorer. Une indifférence, jointe à la connaissance des faits pourrait, dans certains cas, être qualifiée de criminelle; une incurie et un laxisme déconcertants pourraient équivaloir à de la complicité.

Le palier provincial

À la suite de la connaissance de ce système de vente de viande avariée tant décrit par les journaux, on dut nécessairement se rendre à l'évidence et c'est ainsi que le Chapitre XXI des "Règlements Provinciaux d'Hygiène" était adopté par l'arrêté en conseil no 1798, du 16 octobre 1963. Cet arrêté en conseil, peu élaboré, apportait tout de même une grande amélioration, puisqu'il réglementait le commerce de la viande non destinée à la consommation humaine.

Cependant, toute loi et tout règlement, si bons soient-ils, n'ont d'efficacité que s'ils sont appliqués. On apaisera facilement la population en adoptant une loi et en réglementant le commerce des viandes impropres à la consommation humaine, mais il ne s'agira que d'un leurre si des moyens ne sont pas mis en œuvre pour donner plein effet à la réglementation adoptée. En effet, il semble presque impossible d'atteindre la perfection et les fraudeurs ont, de tout temps, tenté de trouver des brèches aux diverses lois. C'est ainsi qu'une loi ne demeure efficace que si elle est continuellement remaniée à la lumière des événements afin d'y éliminer les imperfections qu'on y découvre avec le temps. Dès la passation du règlement no XXI, si l'on avait mis les structures nécessaires en

place afin de faire appliquer ce règlement, on ne déploierait pas aujourd'hui une situation comme celle exposée devant la Commission...

De 1963 à 1975, il n'y eut jamais d'amendement ou de modification au Chapitre XXI. Comment expliquer alors, qu'en 1970, Me Paul-André Gagné, du service du contentieux du ministère de l'Agriculture du Québec, déclarait que depuis plusieurs semaines, des avocats du ministère québécois de l'Agriculture et des techniciens du ministère de la Santé se penchaient sur des textes de loi et des recommandations relatives aux animaux morts ou malades? Comment expliquer, qu'il ait fallu attendre cinq ans pour l'adoption de cette nouvelle réglementation?

Les fonctionnaires du gouvernement provincial peuvent toujours prétendre qu'ils n'étaient pas légalement tenus de connaître ce qui était écrit en première page des journaux et ce, pendant une période s'échelonnant de 1966 à aujourd'hui. Pourtant, preuve a été faite devant la Commission, que des mémoires ont été soumis aux autorités gouvernementales à de multiples reprises depuis 1967...

Selon les témoignages entendus au cours de l'enquête, de nombreuses rencontres et discussions eurent lieu entre 1963 et 1972 au ministère de l'Agriculture relativement au problème des viandes impropres à la consommation humaine...

Le Docteur Camille Julien est sous-ministre adjoint au ministère de l'Agriculture depuis mars 1970. Auparavant, soit de novembre 1967 à cette date, il était adjoint au sous-ministre dans le même ministère. Il nous avoue qu'il était au courant de la situation de la viande impropre à la consommation humaine dès son entrée au ministère. Cependant, il semble bien qu'il n'a pas donné au problème toute l'importance qu'il méritait. Son témoignage devant la Commission est plutôt évasif lorsqu'on touche au vrai problème, c'est-à-dire celui de la commercialisation des viandes impropres à la consommation humaine...

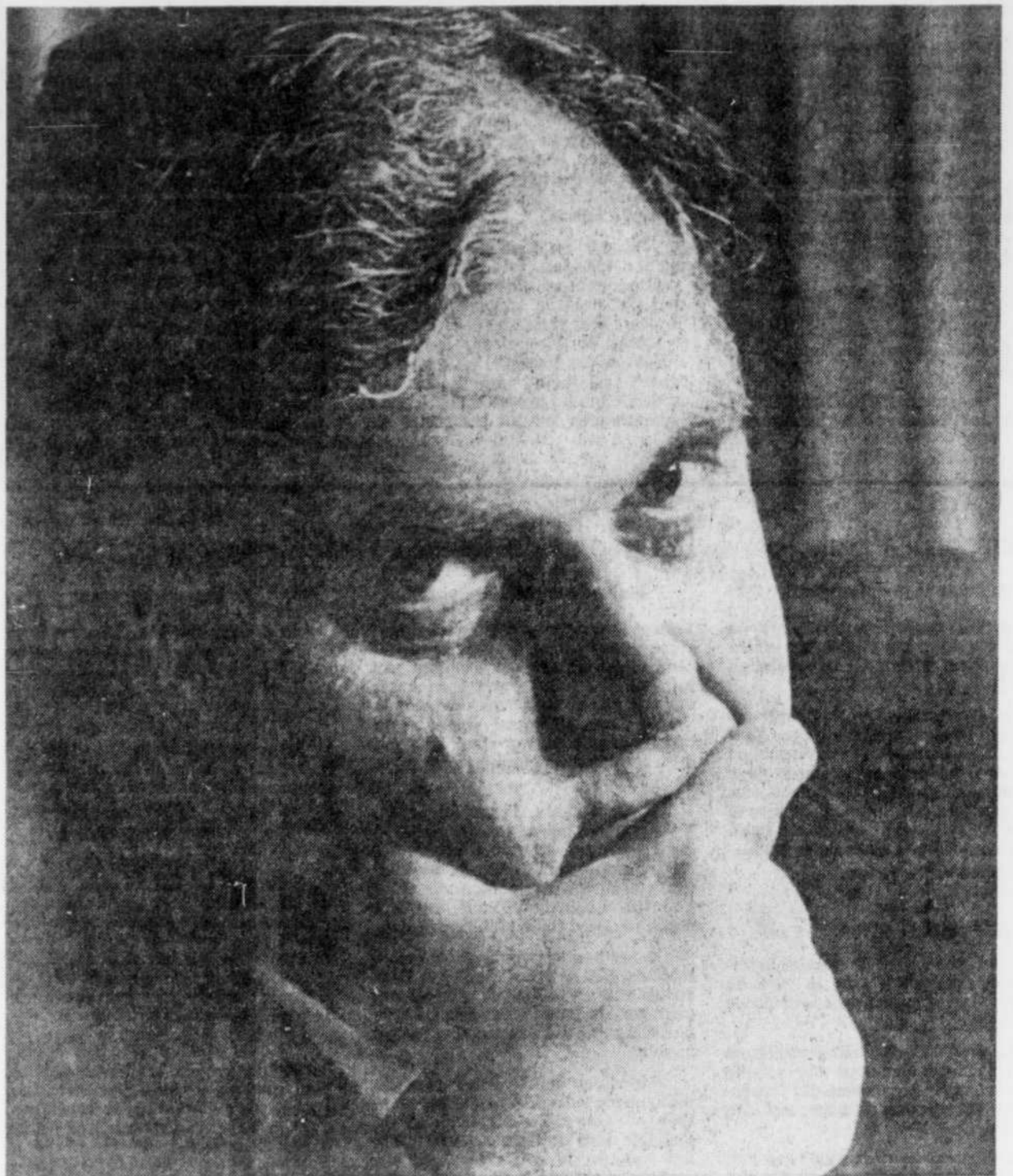
Pourquoi au niveau sous-ministériel et ministériel ne s'est-on pas penché davantage sur ce problème? S'agissait-il d'un manque de confiance envers les subordonnés? Le Docteur Julien déclare que les mémoires qu'il recevait ne démontraient pas l'acuité du problème...

La Commission diffère totalement d'opinion avec le Docteur Julien. Les mémoires sont clairs, précis et même alarmants. Il semble qu'au niveau sous-ministériel et par voie de conséquence, au niveau ministériel, on n'a pas entendu ce cri d'alarme.

On ne peut comprendre que, face aux mémoires qui parvenaient de façon régulière au niveau des sous-ministres du ministère de l'Agriculture, l'on ait négligé d'assurer un contrôle efficace de la réglementation et la Commission doit conclure que l'on a gravement fait erreur sur ce point.

Il a été établi devant la Commission qu'il y avait au Québec au-delà de cent vingt personnes qui s'occupaient de récupération d'animaux morts ou incurables, ainsi que quarante-quatre établissements d'équarrissage. La province est divisée en douze régions agricoles. Pourtant, il n'y avait que quatre inspecteurs qui s'occupaient de l'application du Chapitre XXI, c'est-à-dire des animaux morts ou incurables...

Il va sans dire que quatre inspecteurs, dont deux



Le juge Jean Dutil

seulement à temps complet, ne pouvaient couvrir adéquatement toute la province. Il y avait des secteurs et des régions agricoles où il n'y avait aucun inspecteur en place. Des 1968, on s'était plaint de la pénurie d'inspecteurs et par la suite, à plusieurs reprises, ces demandes furent réitérées.

Monsieur Julien parle longuement, dans son témoignage, de la nouvelle loi et de la nouvelle réglementation adoptées en 1975. Les commissaires comprenant difficilement le délai qui s'est écoulé pour faire adopter cette nouvelle législation et pour réglementer de façon précise le commerce d'animaux morts. Que l'on ait écarté du revers de la main toute demande de personnel additionnel, ce qui aurait permis de protéger efficacement la population, fait montre d'une insouciance et d'une irresponsabilité déconcertante.

Dans cet ordre d'idée, la Commission considère que les autorités en place, de 1968 jusqu'à ce jour, ont encore fait erreur en ne s'occupant pas immédiatement de la nomination d'inspecteurs pour les viandes impropres à la consommation humaine dans les régions où de telles nominations s'avéraient nécessaires.

Le palier fédéral

Si le ministère provincial de l'Agriculture doit assumer des responsabilités certaines dans l'existence d'un commerce éhonté de viande impropre à la consommation humaine au Québec, il faudra aussi comprendre que le ministère fédéral de la Santé avait aussi un droit de regard et une responsabilité de contrôle sur l'alimentation au Québec. Ceci en vertu des règlements sur les aliments et drogues.

Selon le témoignage de Monsieur Antoine Durante, inspecteur dans ce domaine pour le gouvernement central, le gouvernement fédéral "serait conscient du problème" depuis sept ans...

En résumé, le témoin nous raconte qu'il n'y a eu dans le Québec depuis 1968, aucune poursuite, en vertu de la Loi des Aliments et Drogues, contre ceux qui ont pu frauder la population avec de la viande impropre à la consommation...

Ce renversement du fardeau de la preuve aplanira les difficultés de poursuite et rassurera la population quant aux dispositions qui sont prises pour la protéger. D'ailleurs, compte tenu de la connaissance qu'il avait du phénomène, le gouvernement fédéral a manqué de vigilance dans ses devoirs envers les consommateurs. Les constatations faites à son niveau n'ont jamais eu de suite. À cet égard, nous nous devons d'exprimer un blâme à son endroit...

Le palier municipal

La Commission a aussi entendu les responsables du service de l'inspection des aliments de la ville de Montréal.

Les responsables de ce service étaient-ils informés de la situation? Il est certain que les gens en poste devaient au moins savoir par les articles de journaux mentionnés précédemment, qu'un commerce de viande impropre à la consommation humaine existait sur l'île de Montréal. Le directeur Albert Lefebvre, responsable de ce service pendant plus de dix ans, ne semble pas avoir été particulièrement préoccupé par cette publicité tapageuse et aurait même fait la sourde oreille au contenu de ces articles...

Connaissant depuis de nombreuses années l'existence de ce commerce, les responsables ont-ils pris tous les moyens nécessaires pour l'enrayer?

Le fait que le commerce a pu durer pendant de si nombreuses années amène les commissaires à s'interroger.

Même si le règlement 32 de la Communauté Urbaine de Montréal permet la fermeture d'établissements qui transgressent la loi, les responsables du Service d'inspection ne se sont jamais servis de ce pouvoir. Pourtant, on l'a vu, ce n'est pas parce que la loi ne fut pas transgressée. Bien au contraire, certains établissements méritaient de la viande impropre sur le marché de la consommation humaine et malgré que des saisies furent effectuées, ce n'est qu'après le début des audiences publiques que le service d'inspection s'est servi de son pouvoir pour fermer ces établissements...

Des dossiers concernant l'inspection de certains établissements furent produits devant la Commission. Le contenu de ces dossiers démontre que les moyens pour mettre fin au commerce illicite de la viande impropre à la consommation n'ont pas été pris.

La politique suivie était d'envoyer des avis à plusieurs reprises avant d'agir. À la suite de la découverte de viande impropre à la consommation humaine, dans des établissements commerciaux, on réprimandait ou on menaçait de poursuites, mais on agissait rarement.

Le système d'inspection de la Communauté Urbaine de Montréal peut être grandement amélioré. La Commission ne peut admettre que l'on se soit, durant de nombreuses années, contenté d'envoyer des avis aux propriétaires d'établissements commerciaux, chez qui l'on découvrait de la viande impropre à la consommation humaine. Les responsables du service d'inspection des aliments de la Communauté Urbaine de Montréal ont manqué de dynamisme. Ils n'ont pas suffisamment insisté lorsqu'ils ont réclamé les outils de travail nécessaires afin d'assurer une bonne inspection (augmentation du personnel, temps supplémentaire). Ils ont également manqué de vigueur dans les directives qu'ils donnaient à leurs inspecteurs et on ne peut admettre que le directeur d'un service aussi névralgique, manque de confiance en ses inspecteurs.

En général et aux divers paliers, la lourdeur administrative a joué un grand rôle dans tout ce chaos qui a existé de 1964 à nos jours. C'est cette même lourdeur administrative qui entraîne inévitablement l'incurie et le laxisme.

Alors que dans l'entreprise privée il ne faut souvent que quelques minutes pour prendre une décision, orienter ou tracer une ligne de conduite, à l'intérieur du fonctionnarisme gouvernemental cela se traduit souvent par des mois, voire même des années. Avec une telle philosophie de gestion, on risque souvent de mettre sur un pied d'égalité les mesures qui nécessitent une action urgente et celles qui peuvent suivre le processus routinier. Dans le cas soumis devant la Commission, c'est ce qui est arrivé.

(1) Donald R. Cressey, Theft of the Nation, the structure and operations of organized crime in America — Harper and Row Publishers, 1959. New York, Evanston and London.

LE SOLEIL

tarifs d'abonnements

LIVRAISON À DOMICILE: DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.00 PAR SEMAINE. SEPT-ÎLES et PORT CARTIER DU LUNDI AU SAMEDI, \$1.25 PAR SEMAINE. PRIX À L'UNITÉ: DU LUNDI AU VENDREDI 0.25, LE SAMEDI 0.40

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE.
Par porteur, lundi au samedi.
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada
Pays étrangers

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Par porteur, lundi au samedi	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Sept-Îles et Port Cartier (par porteur)	\$15.75	\$31.25	\$62.50
Par la poste, lundi au samedi (Est Prov. de Québec)	\$12.50	\$25.00	\$50.00
Autres comtés du Québec et ailleurs au Canada	\$15.00	\$30.00	\$60.00
Pays étrangers	\$20.00	\$40.00	\$80.00

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec nous de 8h30 à 19h30, samedi de 8h30 à 11h30
647-3334

RENSEIGNEMENTS 647-3233

RÉDACTION 647-3394

SERVICE DE LA PUBLICITÉ
ANNONCES CLASSÉES **647-3311**
CARRIÈRES ET PROFESSIONS **647-3266**
PUBLICITÉ - DÉTAILLANTS **647-3435**
PUBLICITÉ GÉNÉRALE **647-3336**

AUTRES SERVICES
ACHATS **647-3241**
CRÉDITS ET RECOURS **647-3236**
PERSONNEL **647-3219**
PROMOTION **647-3342**

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au no 390 est, rue Saint-Vallier, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans Le Soleil. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

Un médecin découvre l'anti-vasectomie

SAN FRANCISCO (D'après UPD) — La vasectomie n'est pas irréversible, selon un médecin qui dit avoir permis à plusieurs hommes d'avoir des enfants après une opération délicate.

Le Dr Sherman J. Silbor a en effet révélé, à un congrès de chirurgien, qu'il était possible de redonner leur fertilité aux hommes qui ont subi une vasectomie.

Après 19 opérations de suite selon sa nouvelle technique, tous les patients sont maintenant pères d'enfants ou sur le point de le devenir.

"A cause des tristes statistiques sur le divorce et les deuxième

mariages, on peut s'attendre à ce que beaucoup d'hommes décident d'avoir une vasectomie à rebours", de dire M. Silbor.

La majorité de ses patients étaient des hommes qui avaient divorcé et qui, une fois mariés, voulaient avoir un enfant de leur nouvelle femme.

Jusqu'à maintenant, on a cru qu'une vasectomie — petite intervention chirurgicale qui enraie la fertilité chez le patient — était irréversible, mais grâce à des recherches en micro-chirurgie effectuées sur des souris, il est arrivé à mettre au point une technique spéciale qui lui permet de faire une opération en suivant ses gestes à

travers un microscope qui grossit 40 fois l'image.

Les points de suture qu'il exécute sont invisibles à l'oeil nu.

Selon M. Silbor, une fois qu'on saura que la vasectomie n'est pas irréversible, de plus en plus d'hommes seront prêts à subir cette très simple intervention chirurgicale qui constitue "à peu près la meilleure méthode de limitation des naissances".

Il ajoute, cependant, "qu'on ne devrait pas avoir une vasectomie comme contraceptif simple et sûr pour ensuite décider de subir une intervention de contre-vasectomie".

Charogne: l'Etat...

(Suite de la première page)

depuis 1968, par le fédéral, en vertu de la loi des Aliments et drogues contre ceux qui ont pu frauder la population avec de la viande avariée.

La Commission conclut donc que "compte tenu de la connaissance qu'il avait du phénomène, le gouvernement fédéral a manqué de vigilance dans ses devoirs envers le consommateur. Les constatations faites à ce niveau n'ont jamais eu de suite. A cet égard nous nous devons d'exprimer un blâme à son endroit".

Le palier municipal

C'est cependant le service d'inspection des viandes de la ville de Montréal qui s'en tire avec le moins de "déshonneur".

Le seul reproche de la Commission à cet organisme se veut une critique du manque de dynamisme des responsables du service d'inspection des aliments.

La Commission est d'avis que l'on devrait embaucher de nouveaux inspecteurs "plus fins que les chauffeurs de camions qui livrent de la viande avariée". Des inspecteurs qui, pour être moins persifleurs, feraient preuve de plus d'initiative et de motivation.

En général et aux divers paliers, conclut la Commission, la lourdeur administrative a joué un grand rôle dans tout ce chaos qui a existé de 1964 à nos jours. "C'est cette même lourdeur administrative qui entraîne inévitablement l'incurie et le laxisme. Les mêmes termes étaient utilisés en tête de chapitre disant qu'ils pouvaient équivaloir à de la complicité.

Les pilotes de ligne...

(Suite de la première page)

nement que ses membres feraient une grève de 24 heures si les mesures de bilinguisme au Québec n'étaient pas retirées. Les pourparlers à ce sujet, entamés par M. Jean Marchand vers la fin de l'été, n'ont pas abouti et la CALPA croyait pouvoir manifester son opposition au bilinguisme par la grève de demain.

A Air Canada, le président, M. Yves Pratte, a insisté pour dire que la demande d'injonction ne constituait d'aucune façon une prise de position de la compagnie nationale sur cette question linguistique, qui est loin d'être réglée dans le ciel québécois.

M. Pratte a fait valoir plutôt que la société d'Etat se prévalait de son droit contre une grève illégale simplement pour assurer les services aux milliers d'usagers qui doivent prendre l'avion samedi.

Rappelons que le programme de bilinguisme entrepris au Québec n'élève en rien le droit de cité de l'anglais dans les tours de contrôle et les cabines de pilotage. L'anglais, conformément aux normes internationales, est toujours disponible comme il l'est à Paris, Rome ou Moscou, mais le français l'est aussi dans cinq aéroports du Québec, soit Saint-Jean, Sept-Îles, Baie Comeau, Saint-Honoré et Québec, comme il l'est à Paris et comme l'italien est disponible en Italie et l'espagnol en Espagne.

A la défense du projet de bilinguisme, une nouvelle association, celle des "gens de l'air du Québec", qui regroupe aviateurs et contrôleurs, argue que la disponibilité du français pour ceux qui sont plus familiers dans cette langue est un gage de sécurité.

Les mesures anti-...

(Suite de la première page)

reprises, a dit que son gouvernement était déterminé à collaborer étroitement avec le fédéral pour lutter contre l'inflation.

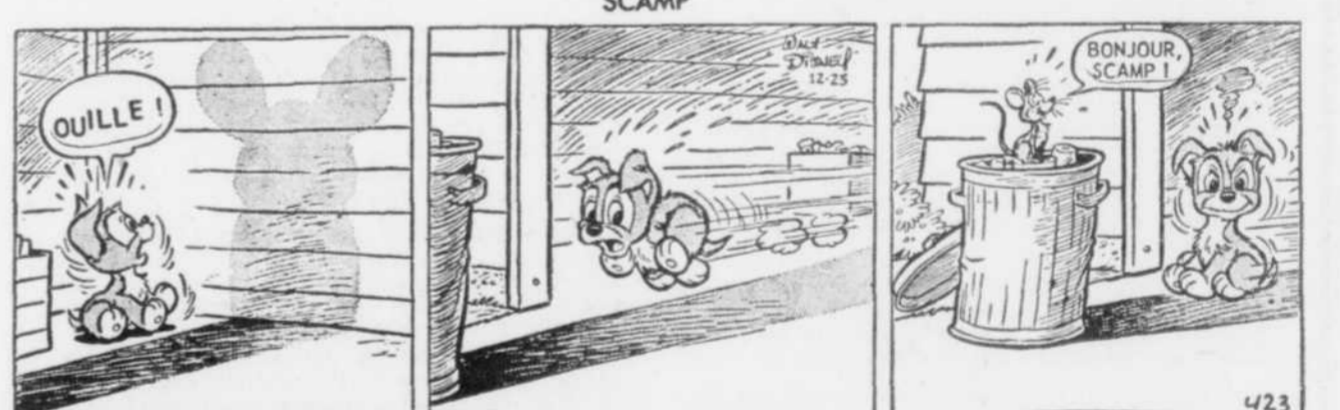
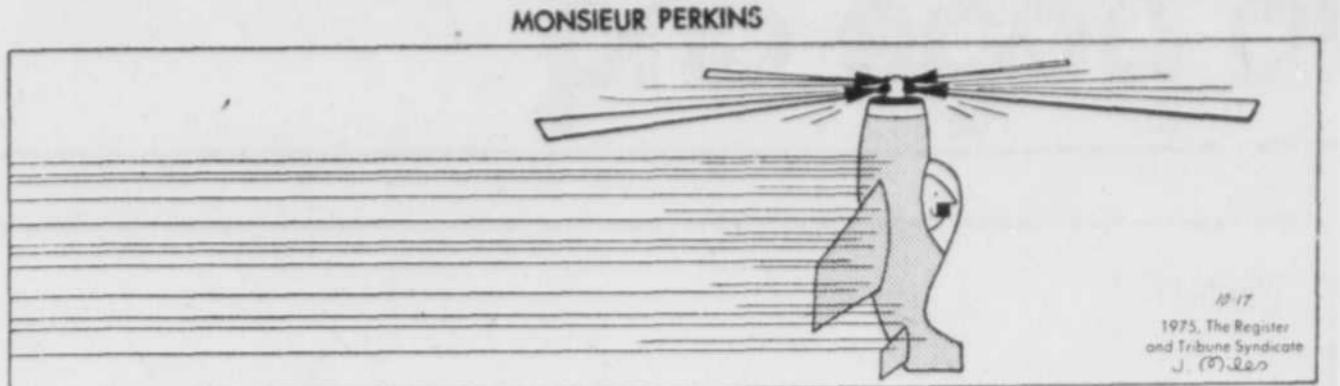
M. Bourassa a déclaré que tous les Québécois devaient le comprendre et accepter les sacrifices nécessaires pour ramener à un niveau plus acceptable le taux d'inflation.

Interrogé par M. Stanfield, le chef de l'Opposition, hier aux Communes, le premier ministre Pierre Trudeau, a semblé tout ignorer de cette présumée initiative du Québec qui doublerait ainsi le Bureau fédéral d'examen et de contrôle des prix et revenus prévu par le projet de loi C-73.

Par ailleurs, M. Trudeau a signifié qu'il croit que les mesures restrictives pour freiner l'inflation et contenues dans le bill C-73 sont conformes à la constitution canadienne en ce qui a trait aux pouvoirs du fédéral dans ce domaine.

M. Stanfield a rappelé des objections de certains premiers ministres provinciaux quant à la constitutionnalité d'une loi fédérale destinée à mener la lutte contre le coût de la vie sans cesse augmentant au pays.

M. Trudeau ne s'est pas inquiété outre mesure et il semblerait qu'il aurait convaincu ses homologues provinciaux de la légalité du geste d'Otawa.



Câblodistribution Bell a perdu une importante bataille

OTTAWA (d'après PC) — Les compagnies de câblodistribution ont gagné une importante bataille dans la guerre qu'elles livrent à la compagnie Bell Canada pour que leur soit reconnu le droit d'attacher leurs propres lignes de câbles aux poteaux de ladite compagnie de téléphone.

La Commission canadienne des transports a décidé mercredi que Bell Canada doit laisser Transvision-Magog attacher ses lignes de câble aux poteaux de téléphone. C'est la première fois qu'une telle décision est rendue contre Bell Canada.

La Commission canadienne des

Deux nominations au Conseil de presse du Québec

MONTREAL (PC) — M. Gilles Lesage, correspondant parlementaire du "Devoir" à Québec, ainsi que Pierre Maisonneuve, chroniqueur de l'éducation pour Radio-Canada, à Montréal, viennent d'être nommés au Conseil de presse du Québec, un organisme professionnel où siègent six représentants du public, six représentants des entreprises d'information et six journalistes.

Le Conseil de presse du Québec lancera bientôt un livre blanc sur l'éthique professionnelle et il doit commencer ces jours-ci à émettre une carte de presse, qui devrait servir à authentifier le statut de tous les journalistes du Québec.

M. Lesage et M. Maisonneuve ont été choisis par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec pour remplacer Gilles Gariépy, de "La Presse", et Paul Beaugrand-Champagne, du quotidien "Le Jour", qui ne peuvent plus agir à titre de représentants des journalistes du Québec, puisqu'ils viennent d'accéder à de nouvelles fonctions dans leur milieu.

transports reconnaît que Transvision-Magog devra payer un loyer à Bell pour l'utilisation des poteaux de téléphone, mais elle soutient que la société Bell est obligée de louer dans ce cas. Elle ajoute que si les deux parties ne s'entendent pas sur le prix du loyer, elle fixera elle-même ce prix.

Bell Canada loue déjà des lignes à quelques compagnies de câblodistribution, mais quelques propriétaires de ces entreprises ont dit que ces ententes n'étaient pas équitables.

Les compagnies de câblodistribution luttent depuis longtemps pour avoir la permission d'installer leurs propres lignes sur les poteaux de Bell Canada, estimant qu'ils sont d'utilité publique.

Cette décision de la Commission veut dire que Bell Canada ne peut plus agir unilatéralement et arbitrairement dans ses ententes avec les compagnies de câblodistribution au Québec et en Ontario, a dit M. Michael Hind-Smith, président de l'Association des câblodistributeurs.

Un porte-parole de Bell a déclaré de son côté que sa compagnie n'avait pas encore décidé si elle ferait appel de la décision de la Commission, refusant de commenter l'ordonnance.

Les avocats de Bell Canada avaient ressorti une ordonnance de la cour fédérale du Canada qui avait refusé à plusieurs compagnies, en 1973, la permission de prendre des ententes individuelles avec Bell Canada dans le cadre de l'Acte Bell Canada.

La Commission s'était prononcée en ce sens parce qu'elle estimait que les câblodistributeurs cherchaient à substituer une nouvelle entente à un contrat déjà existant qui n'incluait pas le rattachement de lignes du même genre que celles prévues par l'acte de Bell. Et la cour fédérale du Canada a entériné cette décision.

Selon la Commission, le cas de

Transvision-Magog est différent parce qu'elle a demandé la permission sous l'Acte des chemins de fer, de faire courir ses lignes près des lignes de téléphone du Bell, sur les mêmes poteaux. Et la Commission a noté que Bell avait déjà prévu l'utilisation conjointe de poteaux dans une entente qui la lie à l'Hydro-Québec.

Il y a quelques années, le CRTC avait de son côté refusé à Bell Canada la permission d'avoir ses services de câblodistribution, estimant qu'il devait y avoir une séparation entre les compagnies assurant des services de diffusion et de télécommunications comme Bell.

Les enfants Kaminski peuvent rester

Sans avoir de statut de Canadiens, les trois enfants de la famille Kola Kaminski de Pologne, ont obtenu le droit de demeurer au Canada, tandis que leurs parents ont perdu leur appel auprès du ministère fédéral de l'Immigration contre un jugement décrétant leur expulsion du pays pour y être entrés avec de faux passeports en octobre 1974.

Donc, les parents devraient être expulsés et les enfants pourraient demeurer au pays sans y être acceptés officiellement. Les enfants sont âgés de 12, sept et cinq ans.

Par contre, les parents ont obtenu un sursis jusqu'à 3 mars prochain pour subir des examens afin de déterminer s'ils peuvent interjeter un nouvel appel après avoir prouvé qu'ils peuvent être un actif pour le pays.

Politique de "pressions" des policiers de Sainte-Foy

par Guy DUBE

La colère gronde chez les 128 policiers syndiqués de la municipalité de Sainte-Foy.

Réunis en assemblée spéciale houleuse, hier soir, une centaine d'entre eux, insatisfaits, mécontents et impatients de voir leur convention collective réglée, ont adopté de nouvelles politiques, axées principalement sur la propreté (sic) et la sécurité.

Plusieurs agents et enquêteurs, tout en respectant la propreté exigée pour un policier, ont soudainement décidé hier soir de se raser un peu moins à fond et même de se laisser pousser une barbe "bien taillée".

Depuis la nuit dernière, tous les véhicules de la police sont d'une propreté immaculée: ils passent au lave-auto de deux à trois fois par jour.

Des patrouilles intensives se font en face des demeures de leurs patrons, "afin de leur assurer la sécurité nécessaire à d'excellentes négociations".

Les enquêteurs ne sont maintenant plus disponibles après leurs heures de travail.

La plupart des camions de la voirie municipale, que les policiers-pompiers ont décrits comme n'étant pas en ordre et peut-être non conformes aux règlements du Code de la route, seront inspectés consciencieusement et remorqués au garage, si nécessaire.

Ces mesures, qui demeurent dans la légalité et qui ne tombent pas sur le dos des citoyens, font partie de la première phase que l'Association des policiers-pompiers de Sainte-Foy a mis en force, cette nuit, dans le but de forcer les autorités municipales de régler leur convention de travail, dont plusieurs points traînent en longueur.

D'autres mesures viendront s'ajouter à ces dernières, la semaine prochaine, et ainsi de suite jusqu'à un règlement satisfaisant.

C'est d'ailleurs sous des tonnerres d'applaudissements et unanimement que les membres présents ont accepté d'agir. C'est la première fois depuis l'existence de ce syndicat que de telles mesures de pressions sont prises.

Les policiers de Sainte-Foy gagnent présentement \$269 par semaine, comparativement à leurs confrères de Québec dont le salaire hebdomadaire est de \$312. Mais, à Sainte-Foy, déplore l'association, les policiers sont en plus pompiers et ambulanciers. Il est à noter que ces salaires sont donnés après quatre ans de service.

Les dernières offres de la ville de Sainte-Foy sont de \$285, soit une augmentation de l'ordre de six pour cent. L'association demande 16 pour cent.

Inutile de préciser que les mesures anti-inflationnistes de M. Trudeau n'ont pas l'heur de plaire aux policiers de Sainte-Foy, qui sont les seuls au Québec à n'avoir pas pu régler leur litige avant l'entrée en vigueur des restrictions gouvernementales.

Dans un communiqué remis à la presse, l'association relate que le régime de retraite n'est pas encore réglé, après deux ans et demi de négociations, et ce même si un de leurs membres doit prendre sa retraite dans 15 jours. "Il ne sait même pas ce qui l'attend", a précisé le président, M. Jules Dubois.

"Depuis quelque temps, voire même quelques années, un malaise grave s'installe au sein du service de la protection publique et, malgré de nombreuses démarches de la part de l'association, la situation s'aggrave de jour en jour devant l'inaction des autorités, a continué le sergent Dubois.

"Les policiers sont conscients de l'obligation qu'ils ont d'assurer la protection de la vie, de la propriété des citoyens, de respecter en tous points les exigences de la loi, des règlements, et veulent que le service qu'ils ont mission d'accorder à la population de Sainte-Foy soit maintenu et amélioré".

"Il n'est aucunement question pour l'association de faire quoi que ce soit qui soit de nature à nuire à l'excellente image qu'ont les policiers de notre ville face à la population qu'ils se sont engagés de servir. Cependant, le moment des vœux est passé, les discussions franches n'ont plus de succès, il nous faut passer à d'autres moyens de pression. Nous avons l'intention de les utiliser à fond, dans le respect absolu des obligations que nous confère notre rôle", a expliqué le président.



Le Soleil, André Boucher

En mauvaise posture

Un cargo grec, le Greek Gerse, s'est échoué tôt ce matin sur les berges du fleuve Saint-Laurent, à quelque 1,000 pieds du pont Pierre Laporte. Un camionneur circulant sur le boulevard Champlain a rapporté la position du navire marchand et les autorités du port ont aussitôt dépêché deux remorqueurs sur les lieux. Cependant, au début de la matinée, à faveur de la marée haute, le bateau a pu se dégager et prendre le large.

Relier l'île d'Orléans et la rive nord par une jetée (M. Bédard)

par Louis TANGUAY

Le creusage d'un tunnel pour relier le boulevard Champlain et l'autoroute Dufferin-Montmorency, sous le cap Diamant, suivant les données de l'avant-projet que le ministère des Transports a actuellement en main, éliminerait la possibilité de prolonger cet axe par un pont vers Lévis.

C'est du moins l'interprétation que fait de ce document le député-maire de Beauport, M. Marcel Bédard.

M. Bédard, qui est en même temps adjoint parlementaire du ministre des Transports, ne craint donc pas que l'avant-projet entre en concurrence avec l'hypothèse d'un lien inter-rives passant par la pointe de l'île d'Orléans.

En effet, dit-il, le tracé préconisé par les ingénieurs implique que les coûts d'excavation et de ventilation pour un échangeur souterrain donnant accès à un pont seraient beaucoup trop élevés.

M. Bédard est donc généralement d'accord avec l'avant-projet disant qu'il fallait s'attendre à une solution semblable, étant donné la convergence de l'autoroute Dufferin et du boulevard Champlain vers le centre-ville.

Il déclare, par contre, qu'un tel tunnel ne devrait pas être considéré comme prioritaire, étant donné les sommes importantes (\$40,000,000) que nécessite sa construction.

Il voit comme beaucoup

plus urgente la construction par exemple, d'une jetée entre l'île d'Orléans et la rive nord, pour remplacer l'actuel pont qui coûte environ \$1,000,000 par année à entretenir, à cause de sa désuétude.

M. Bédard ne croit pas que les sommes nécessaires au début des travaux de ce tunnel puissent être disponibles avant 1978. Avec les délais prévus de 68 mois pour la mise en chantier et la construction elle-même, il apparaît donc inutile que l'automobiliste québécois rêve d'y circuler avant 1984.

Circulation

Par ailleurs, l'impact d'un tel tunnel sur la circulation

au centre-ville de Québec n'a pas encore été étudié.

Selon le directeur du service de la circulation routière de la ville, M. Marcel Laliberté, le projet est à un stade trop préliminaire pour qu'il soit possible de se prononcer sur cet aspect.

L'ampleur des crédits mis en cause le pousse cependant à se poser certaines questions, compte tenu des priorités énoncées dans le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec.

Le schéma prévoit la construction du lien souterrain, mais recommande, d'autre part, que le transport en commun soit privilégié par rapport à l'automobile.

VOUS AUSSI
Faites-le maintenant!
Fenêtres 4 saisons avec moustiquaire

Murs extérieurs

20% D'ESCOMPTE DURANT OCTOBRE

CHÂSSIS - PORTES - REVÈTEMENTS

TREMBLAY RÉNOVATION
APPELEZ MAINTENANT, TEL.: 522-3424
337, DE LA CANARDIÈRE, QUÉBEC

POMMES
Cueillez-les vous-mêmes!

- MCINTOSH
- CORTLAND
- FAMEUSE

\$2 et \$3 LE BOISSEAU

Au comptoir: \$4.50 et \$5.50 le boisseau

LA FERME DES CÔTEAUX
SAINT-JOACHIM
3 milles à l'est du Mont Ste-Anne
TEL.: 827-3378

• OLYMPUS •
• CARL WETZLAR •

A LA QUINZAINE DE LA PHOTO
DU 17 AU 31 OCTOBRE '75

Le voici enfin arrivé ce nouvel appareil extraordinaire le plus léger des 24 x 36 reflex le plus petit, le seul qui offre 30% de plus à la surface de son miroir. Luminosité accrue de 70% mesure de l'exposition à travers l'objectif à pleine ouverture. 50% plus silencieux que tous ses concurrents. Avant d'acheter, venez voir!

	Régulier	Prix Quinzaine
Caméra Olympus OM-1	\$415.50	\$229⁹⁵
Jumelle 7 x 35 Fritz Hauff	\$49 ⁹⁵	\$19⁸⁸
Jumelle 7 x 50 Marine	\$62 ⁵⁰	\$32⁸⁸
Jumelle 10 x 50 Heron	\$68 ⁰⁰	\$34⁸⁸

Etui, courroie et capuchon inclus.

STUDIO GOSSEIN
10 ave begin, centre-ville lévis tel:
837-8868

Le conquérant / \$36.00

monsieur

chaussures christian

Place Laurier, Place Fleur de Lys

MAINTENANT À PLACE FLEUR DE LYS

Les postiers retournent à la table de négociation

OTTAWA (D'après PC) — Munis d'un mandat de grève, les postiers ont quand même repris leurs négociations avec le ministère des postes aujourd'hui.

Le chef négociateur des 22.000 postiers, M. Jean-Claude Parrot, a déclaré avant que ces ultimes négociations débutent, que la grève serait déclenchée si elles échouent.

De son côté, le ministre des Postes, M. Bryce Mackasey, a exprimé de l'espoir "du fait que les employés postaux sont toujours au travail à travers le pays, même s'ils ont le droit de débrayer à tout instant".

Les 25 postiers de la région de Joliette-L'Assomption, près de Montréal, ont été les seuls à débrayer, ce matin, pour appuyer leurs demandes syndicales.

Les négociateurs syndicaux réclameront de nouveau une hausse de 71 pour cent, pour un an, dès la reprise des entretiens. Le salaire moyen des employés postaux est actuellement de \$4.59 l'heure.

Par ailleurs, un autre porte-parole syndical a affirmé qu'un vote pris à travers le Canada a prouvé que la majorité des groupes de syndicats sont favorables à la grève, si

les négociations échouent sur les demandes originales.

Grève

M. Parrot a fait savoir qu'aucun débrayage ne sera ordonné jusqu'à ce qu'une nouvelle tentative d'entente soit faite, mais que, si les négociations échouent, "il n'y a aucun doute que nous devons recourir à notre droit de grève".

M. Mackasey a refusé de dire hier si les Postes modifieront leurs offres originales, qui consistent en une hausse totalisant \$1.70 l'heure, répartie sur une période de 30 mois.

Il s'est dit prêt à être très conciliant lors des nouvelles négociations, mais a refusé de prédire l'issue des événements.

Le ministre croit toujours que l'offre d'une hausse de \$1.70 l'heure est toujours valable. Cette offre avait été suggérée par le juge Jean Moisan de la Cour supérieure du Québec, dans un rapport spécial de conciliation.

Kissinger est victime de microphones indiscrets

WASHINGTON (AFP) — M. Henry Kissinger a été "extrêmement surpris" en lisant, hier matin, dans le Washington Post un compte-rendu de ses propos à batons-rompus tenus au cours du dîner offert en son honneur la veille au soir, à Ottawa, par son homologue canadien, M. Allan MacEachen.

Le porte-parole du département d'Etat, M. Robert Anderson, a ajouté que c'était là la seule "émotion" manifestée par M. Kissinger à ce

sujet. Le porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures a téléphoné, hier, à M. Anderson pour s'excuser auprès de lui de "ce pépin technique" dont M. Kissinger a été la victime.

Suivant le compte-rendu publié par le Washington Post, le secrétaire d'Etat avait notamment expliqué que l'ex-président Nixon était un homme "bizarre, affecté et déplaisant" et avait pratiquement cessé de gérer les affaires publiques

durant les 18 mois qui précédèrent sa démission, marqués par le scandale du Watergate.

A Ottawa hier, le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen était fort mécontent, de l'indélicatesse des journalistes qui ont écouté et divulgué le contenu d'une conversation "privée" entre le secrétaire d'Etat américain aux Affaires extérieures, Henry Kissinger, et sa voisine à la table d'un banquet, Mme Albanie Morin.

Le sort de Juneau connu la semaine prochaine

OTTAWA (D'après PC) — On ne saura probablement "que la semaine prochaine" le sort réservé au ministre

P.C.: un autre Québécois serait candidat

TORONTO (PC) — M. Brian Mulroney, avocat à Montréal, a déclaré hier qu'il envisageait de se présenter comme candidat au leadership fédéral du Parti progressiste conservateur, mais il ne prendra pas de décision avant plusieurs semaines.

M. Mulroney, qui était l'un des trois membres de la commission Cliche chargée d'enquêter sur les violences commises l'année dernière dans l'industrie de la construction, a déclaré, au cours d'une interview, que l'annonce de sa candidature dès à présent serait un peu prématurée.

"J'y pense sérieusement. J'ai été invité à faire des conférences dans tout le pays et j'écoute ce que les gens ont à dire", a déclaré M. Mulroney.

L'avocat, qui est âgé de 36 ans, a été organisateur et collecteur de fonds lors des deux dernières campagnes électorales.

des Communications, M. Pierre Juneau, défait cette semaine dans une élection complémentaire.

C'est tout ce qu'a révélé le premier ministre Pierre Trudeau hier, après s'être entretenu avec M. Juneau.

Ce dernier, battu par un jeune conservateur dans l'ancien comté de son prédécesseur aux Communications, M. Gérard Pelletier, avait dit avant l'élection qu'il démissionnerait s'il perdait l'élection.

Mais il semblerait qu'il veuille maintenant repenser son avenir avant de prendre une décision quelconque.

M. Juneau a décidé de se lancer dans une carrière politique après que M. Pelletier a démissionné pour devenir l'ambassadeur du Canada à Paris. On sait que M. Juneau est un ami de longue date de M. Trudeau et il a quitté son poste de président de la commission canadienne de la radio et télédiffusion pour briguer les suffrages dans le comté ouvrier du centre-Montréal d'Hochelega. Malheureusement pour lui, il a essuyé une défaite retentissante qui maintenant met son avenir en jeu.

Pour vos besoins en
**TENUE DE LIVRES
COMPTABLES**
667-5564

**DEUX DENTS
EN DIAMANT**
Un riche maharajah des Indes Occidentales déclara, lors d'une récente visite dans la capitale, qu'au lieu de diamants dans la bouche, il préférerait de beaucoup le fameux système de chauffage à l'électricité Flamidor dans son Palais. (ANN.)

Nouvelle succursale à
**ST-GEORGES
DE BEAUCE**
228-7350
469, 1re Avenue, St-Georges-Est
(Voisin de Roger Carrier)
**ROBERT
LAFORCE**
Opticien d'Ordonnances
Lunettes - Verres de Contact

Le super dimanche d'amour



**PROPAGATION DE LA FOI
DIMANCHE LE 19 OCTOBRE 1975**

Pollack
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, Lévis.

LES FERVENTES DU SKI SONT DEJA PRETES!



aspenskiwear

Une ligne pleine d'élégance et tout le confort rêvé!

A. Un ensemble plein d'élan... confectionné 100% nylon rembourré de fibre poly, c'est la capote étriquée aux insertions de lycra et son pantalon tous deux enjolivés de fantaisies colorées. Noir et vert. P.M.G. **100⁰⁰**

B. Le séduisant... arrogant, sûr de son confort et de son chic. Capote près du corps aux lignes contrastantes et pantalon de teinte unie. Vert et noir, orange et marine. P.M.G. **85⁰⁰**

**529-9292
TELEPHONEZ**

SPORT POUR DAMES (RAYON 541)
Mail St-Roch, Sainte-Foy, Galeries Chagnon, deuxième.